



## **Recommandations de l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) pour un PNRU 2**

### ***Sécuriser financièrement les programmes en cours et préparer un PNRU 2***

Aujourd'hui, le succès du programme ANRU 1 ne fait, à quelques réserves près, plus débat parmi les élus locaux et professionnels de la ville et de l'urbanisme. Transformation des quartiers, rénovation des bâtiments, nouvelle dynamique économique, insertion des quartiers dans la ville, rénovation thermique des bâtiments, amélioration du cadre de vie : le bilan est globalement satisfaisant, même si des marges d'amélioration demeurent pour l'avenir (relogement des familles, participation des habitants, désenclavement par les transports, insertion sociale, emploi, éducation, sécurité, etc) et qu'il reste à consolider les acquis des travaux désormais achevés (sorties de convention).

En définitive, les résultats positifs obtenus depuis 2004 et la dynamique enclenchée sur les territoires militent pour le lancement d'un deuxième programme à partir de 2013 mais aussi pour une clarification du discours gouvernemental sur les moyens à mobiliser pour financer les avenants en cours et assurer la prise en charge d'un éventuel programme de deuxième génération. En effet, le financement depuis 2009 des programmes ANRU par le seul Action logement (ex 1% logement) ne permet plus de faire face aux échéances et doit entraîner, dès 2012, la mobilisation d'enveloppes supplémentaires - qui devront être budgétées dans la prochaine loi de finances.

### ***Un deuxième programme ANRU à affiner***

Il ne s'agit naturellement pas de lancer un programme ANRU de deuxième génération symétriquement calqué sur le premier. D'abord parce que l'état des finances publiques ne le permet pas et ensuite car il importe d'affiner les interventions sur les territoires et de veiller à faire du sur-mesure, comme le demandent élus et techniciens.

Des inflexions significatives devront ainsi être apportées allant dans le sens d'une plus forte mixité sociale dans les processus de relogement, d'un meilleur équilibre entre démolition et réhabilitation, d'un traitement approprié des copropriétés dégradées, d'un travail sur la qualité des espaces publics, d'une politique de soutien aux transports en commun et aux commerces et d'une meilleure articulation des enjeux sociaux, urbains et humains.

---

**Association des Maires de Grandes Villes de France**

42, rue Notre-Dame des Champs - 75006 PARIS

Tél : 01 44 39 34 56 - Fax : 01 45 48 98 54 - mail : [amgvf@grandesvilles.org](mailto:amgvf@grandesvilles.org)

A ce titre, l'AMGVF, avec Ville et Banlieue et l'ACUF appellent de concert à ce que l'Etat continue de lutter, aux côtés des villes, pour une meilleure répartition du logement social au sein des agglomérations, afin d'éviter de commettre les erreurs du passé et de reconcentrer des populations en difficulté aux mêmes endroits.

### ***Vers un meilleur ciblage d'intervention et une gouvernance intercommunale***

L'AMGVF adhère globalement à la proposition récente du Comité d'évaluation et de suivi (CES) de l'ANRU de cibler, pour le futur, les interventions de l'ANRU sur 200 grands quartiers prioritaires. L'enveloppe évoquée par le CES de 9 milliards euros étalée sur 6 ans de 2013 à 2019 paraît réaliste au regard d'une géographie d'intervention plus resserrée, même si l'effet de levier évoqué (*36 milliards d'euros d'investissement attendus*) semble excessivement optimiste.

Par ailleurs, l'importance accordée par le CES de l'ANRU mais aussi par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans un rapport ad hoc paru mi-septembre à une gouvernance des projets au niveau de l'agglomération et de l'EPCI semble une option pertinente, au service d'un projet global de développement du territoire. L'objectif de reconstitution d'au moins 50% des logements démolis hors site ne peut, en tout état de cause, s'obtenir à terme qu'à partir du moment où l'intercommunalité pilote le dossier, en étroite subsidiarité avec les communes signataires.

### ***Mieux articuler CUCS, PRU, PLU, PLH et PDU***

Il en ressort la nécessité de mieux articuler à l'avenir les Programmes locaux de l'habitat (PLH) avec les Plans de déplacements urbains (PDU) et les Projets de rénovation urbaine (PRU), avec l'impératif d'intégrer les éco-quartiers et éco-cités au sein des quartiers et d'y développer de nouvelles synergies sociales et urbaines. De même la question des Zones franches urbaines (*reconduites officiellement jusqu'en 2014*) et du développement économique des quartiers devra être pris en compte pour coordonner de manière appropriée enjeux d'insertion sociale et d'attractivité économique.

D'ici 2014, date à laquelle est programmée la révision de la géographie prioritaire (*dont les périmètres ont été fixés en 1996, sous le gouvernement d'Alain Juppé*), il conviendra, dans cette logique transversale, de préparer un contrat unique de territoire réunifiant les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et les PRU afin que les volets sociaux, économiques, éducatifs et urbains de la politique de la ville soient étroitement liés.

---

**Association des Maires de Grandes Villes de France**

42, rue Notre-Dame des Champs - 75006 PARIS

Tél : 01 44 39 34 56 - Fax : 01 45 48 98 54 - mail : amgvf@grandesvilles.org

### ***Traiter d'urgence les copropriétés dégradées***

La question proprement dite des chantiers ANRU ne doit pas reléguer au second rang la problématique de la requalification des quartiers anciens dégradés et des copropriétés dégradées. A ce titre, la proposition du CES de l'ANRU de lever 1,5 milliard d'euros de subventions conjointes de l'ANRU, de l'ANAH et du Ministère logement sur la période 2013/2019, pour le traitement d'une centaine de quartiers, va dans la bonne direction, même si cela reste, à ce stade, une recommandation de principe.

Sur ce dossier de plus en plus sensible des copropriétés dégradées, en banlieue comme en cœur de ville et d'agglomération, des mesures techniques et surtout juridiques devront être prises rapidement, afin de sécuriser les interventions publiques (Etat et/ou collectivités locales) face aux propriétaires privés. Le respect du droit constitutionnel de propriété empêche, en effet, les élus locaux et les services de l'Etat de traiter des immeubles tenus trop souvent par des « marchands de sommeil » sans vergogne, exploitant à des tarifs prohibitifs des familles entières, souvent immigrées ou issues de l'immigration.

### ***Pour un autre pilotage des politiques urbaines***

Si le lancement d'un deuxième programme ANRU apparaît nécessaire à court terme, une telle annonce, aussi attendue soit-elle, ne suffira pas. En effet, les politiques de la ville, de l'urbanisme, du logement et des transports ne seront demain efficaces et pertinentes que si leur gouvernance locale et nationale est significativement améliorée. Au niveau local, les élus auront ainsi de grandes difficultés à travailler de manière satisfaisante si le préfet n'a pas autorité sur les services de l'Education nationale, en matière de soutien aux politiques de réussite éducative et de petite enfance dans les quartiers. De même en matière de Justice et de suivi des peines.

Enfin, rien de substantiel et d'abouti ne pourra être entrepris dans les quartiers populaires si la mobilisation du droit commun et un portage interministériel fort ne sont pas au rendez-vous. Or, nous sommes aujourd'hui dans une segmentation qui nuit au traitement intégré des enjeux sociaux, environnementaux et urbains. Il est ainsi fort regrettable que la politique de la ville, d'une part et la sphère « logement/urbanisme/transports/développement durable », d'autre part ne soient pas réunis sous un même périmètre ministériel.

---

***Association des Maires de Grandes Villes de France***

42, rue Notre-Dame des Champs - 75006 PARIS

Tél : 01 44 39 34 56 - Fax : 01 45 48 98 54 - mail : amgvf@grandesvilles.org